



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023\_36  
BUDGET PRINCIPAL – AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE  
LOTISSEMENT MULTISITE**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champagné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....30  
Pouvoir(s) : .....5  
Votants :.....34

**Conseillers présents** : LÉZÉ Maryline, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal (départ avant le vote des délibérations), LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BOULLIER Marine, AUBRY François, BRIAND Tony,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir** :

DESNOËS Estelle a donné pouvoir à FOUIN Dominique,  
DRIANCOURT Marc-Antoine a donné pouvoir à POMMOT Michel,  
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,  
PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,  
MASSE Stéphane a donné pouvoir à BURON Christelle,

**Conseillers excusés** :

MARTIN Alain, BODIN Freddy,

**Conseillers absents** :

PAULY-MOREAU Noémie, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène,

**Secrétaire de séance** :

POMMOT Michel

**DELIBERATION N°DCM2023\_36**  
**Budget principal – Avance du budget principal au budget annexe**  
**Lotissement Multisite**

---

**Rapporteur : Dominique FOUIN**

La commune des Hauts d'Anjou a décidé au cours du même conseil de créer un budget annexe destiné à suivre les études menées dans le cadre du mandat d'étude confié à la société publique locale d'aménagement ALTER Cités et les opérations d'aménagement qui s'ensuivront.

Pour 2023, il s'agit de la mise en œuvre du mandat d'études confié à ALTER cités, les trois projets de création de quartiers d'habitations, envisagés comme une opération multisite, ci-après :

- A Chateaufort sur Sarthe sur le site dit de La Baumerie (une dizaine de logements environ)
- A Soeudres sur le site dit « Le Douai » (une quinzaine de logements environ)
- A Marigné sur le site dit « Bellevue II » (une vingtaine de logements environ)

Le bilan prévisionnel des études annexé au mandat fait état d'un montant maximum de 53 000 € Hors Taxes auquel s'ajoutera la rémunération d'ALTER Cités de 9 000 € Hors Taxes.

Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe Lotissement multisite sur l'exercice 2023 il convient de prévoir une avance de 62 000€ du budget principal au budget annexe.

Cette avance sera par la suite reversée au budget principal.

Les imputations concernées par cette écriture sont :

- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 27638 « autres créances immobilisées »
- Budget annexe Lotissement Multisites : recette réelle au chapitre 16, article 168748 « autres dettes »

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances ;

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'accepter le principe du versement d'une avance de 62 000€ du budget principal au budget annexe lotissement multisites
- D'autoriser le versement de cette avance sur l'exercice 2023
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**DELIBERATION N°DCM2023\_36**  
**BUDGET PRINCIPAL – AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE**  
**LOTISSEMENT MULTISITE**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 049-200084903-20230404-DCM2023\_36-DE



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 17 avril 2023

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 avril 2023*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 17 avril 2023*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*